

Rapport de la sous-commission des comptes 2023

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Vert-e-s
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 26 mars 2024 de 07h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- Mme Margaux Tissot-Daguette, co-présidente du Parlement des jeunes
- Mme Aurelia Marchese, trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Maude Mäder, adjointe au chef du service des sports
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Grégory Duc, commandant, chef du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- M. Jean-Daniel Zimmerli, adjoint du commandant, SISMN

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, le chef de dicastère ouvre la séance. La situation sur l'exercice 2023 ayant été largement évoquée le soir d'avant lors d'une séance de la commission financière, il propose de passer directement à la présentation des comptes des différents centres.

115 / Parlement des jeunes

La subvention de CHF 14'000.- allouée au Parlement des Jeunes (PJ) est maintenant comptabilisée, telle que pour les centres de l'administration, sur les différents comptes y afférents.

Ce premier exercice s'étant soldé par un excédent de charges de CHF 1'135.-, causé par un retard dans la remise de factures à rembourser et une cotisation 2022 de la Fédération Suisse des Parlements des jeunes réglée sur l'année 2023, le Service de la jeunesse accompagnera le nouveau comité en vue de l'aider dans le prochain exercice.

S'agissant des événements qui ont été organisés par le PJ, ils ont été nombreux (Ice Silent Party, Barathon, Silent Party Fête de mai, tournoi de pétanque ou encore tables rondes avec les services de la Ville...) ; l'objectif étant de faire vivre la ville. Le PJ a également organisé une journée de festivités pour célébrer son 30^e anniversaire, permettant de réunir en fin de soirée de nombreuses personnes à la Maison du peuple autour de la musique (concerts, DJs). Des vidéos ont été postées dans ce cadre.

En ce qui concerne les subventions accordées aux associations externes (compte 3636001), le PJ réalise depuis peu des vidéos de présentation, ce qui apporte une visibilité aux projets soutenus.

Malgré quelques démissions, le comité se compose toujours de 13 membres, soit le nombre maximum autorisé par les statuts. Certains membres font partie de plusieurs groupes de travail.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

En préambule, il est rappelé que l'actuel médecin et chef du Service de santé et promotion de la santé (SSPS) partira en retraite en juin 2024, après 29 ans de service. Le poste a été mis au concours et la communication concernant son ou sa remplacement-e suivra.

S'agissant du Centre de santé sexuelle – Planning familial, les chiffres sont restés stables. Les négociations avec le Canton ont abouti à la signature d'un contrat de prestations et dans ce cadre, les tarifs entre les deux centres des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont été harmonisés (tarifs des dépistages des infections sexuellement transmissibles désormais plus bas pour la Ville).

482 / Centre de santé scolaire

La situation liée au manque de médecins généralistes ou de pédiatres est préoccupante. Malgré les actions visant à promouvoir et renforcer la position de la Ville sur le plan médical, les difficultés semblent persister avec notamment l'épuisement des professionnel-les-s de la santé et une pénurie générale dans ce domaine. Les contacts entre le service et l'école obligatoire se sont intensifiés dès lors que les conséquences de certains troubles psychologiques ont un impact important dans le cursus scolaire ; ces derniers nécessitant d'être considérés sous un angle plus médical. Dans ce contexte, le Centre adapte ses projets ou actions pour accompagner et développer au mieux les sujets à traiter.

Le compte "Prestations de services de tiers" enregistre un excédent de CHF 10'000.-. Il s'explique par le fait que certaines formations sont effectuées en interne pour réduire les coûts ou lorsqu'un programme est réutilisé pour l'année suivante. En fonction des sujets à traiter, ces derniers peuvent avoir une durée de vie de 3 à 5 ans.

483 / Centre d'orthophonie

Comme mentionné plus haut, la situation au niveau des réponses médicales à apporter s'est détériorée, un groupe de travail vient d'ailleurs d'être créé par le Canton pour s'atteler à cette problématique. De ce fait, le Centre se voit adresser certains enfants dont les pathologies ne concernent pas les troubles spécifiques du langage. Actuellement, le Centre comptabilise une liste d'attente comprenant 125 enfants en attente de bilan, 35 en attente de traitement. À noter que les signalements se font également pour des enfants de plus en plus jeunes qui présentent des troubles du développement.

Le projet de déménagement suit son cours, suite à l'accord de principe du Conseil communal pour un déménagement dans les locaux anciennement occupés par le cabinet dentaire, sis Serre 14. Il est souhaité que le projet aboutisse en 2025. Un rapport au Conseil général relatif à la demande de

crédit pour la rénovation desdits locaux sera présenté prochainement. Ce déménagement permettra de concentrer sur un seul site l'ensemble des activités du SSPS.

520 / Service des sports

Comme mentionné lors du rapport de la sous-commission relatif au budget 2024, l'année 2023 a été tumultueuse et intense, tant du point de vue des grands projets de rénovation à mener, du personnel absent pour cause de maladie ou accident, des manifestations ou encore suite à la tempête du 24 juillet. Pour rappel, ce sont 80 objets qui ont été endommagés et qu'il a fallu suivre (coûts avoisinant CHF 300'000.-). Dans ce contexte, l'arrivée de la nouvelle adjointe au chef de service en mars dernier a été bénéfique.

S'agissant des indemnités pour absences maladie/accident perçues par les assurances, elles sont enregistrées dans les centres comptables inhérents, soit le site auquel le-la collaborateur-trice est rattaché-e. Le centre 520 concerne plus spécifiquement l'équipe administrative (3.2 EPT).

Les manifestations organisées en vue de contribuer à la promotion du sport et de la santé ont eu le succès escompté malgré la pluie pour la Trotteuse-Tissot, la Mini-Trotteuse ou encore la Verticale Espacité. Les Family Games ont enregistré des records de participation et les retours des clubs/sociétés sont positifs, une prochaine édition est d'ores et déjà prévue au programme de cette année.

Concernant le soutien apporté aux clubs ou sociétés, le tableau des subventions annuelles détaille les montants qui leur sont accordés. Bien qu'il puisse y avoir des disparités entre les coûts engendrés pour la Ville et le tarif facturé pour la location des installations sportives, les mises à disposition se font de manière transparente, conformément au règlement sur les taxes et émoluments. Seules les manifestations d'envergure ou avec une dimension inclusive peuvent se voir octroyer la gratuité totale ou partielle (50% pour des championnats avec des juniors par exemple). Lorsque plusieurs prestations de différents services sont concernées, la réponse est coordonnée par l'administration des infrastructures du DREPES. Pour des raisons légales, la TVA doit être facturée dans ces cas.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Les travaux de rénovation à prévoir sur le site de la Charrière ainsi que de manière générale pour toutes les installations vieillissantes doivent être lissés

sur plusieurs exercices en raison des ressources à disposition. Ainsi, une feuille de route des investissements a été établie et la rénovation de l'anneau d'athlétisme (6 ou 8 pistes) est prévue sur le budget 2025 pour des travaux planifiés en 2026. La rénovation des tribunes Abegglen et Antenen est prévue entre 2027 et 2030. S'agissant du Résisprint, il pourra encore se tenir cette année à la Charrière conformément à l'homologation délivrée par la Fédération suisse mais d'autres solutions devront être trouvées pour les deux prochaines éditions. Dans ce cadre, le Service des sports reste en contact avec la SEP-Olympic pour l'accompagner dans les démarches.

Enfin, concernant les amortissements ordinaires des terrains synthétiques, il est indiqué que la durée diffère entre le "coffre" (20 ans) et la pelouse du terrain (10 ans). Lors de chaque rénovation, le passage de l'éclairage en LED est effectué. La stratégie des amortissements extraordinaires est quant à elle définie par le Conseil communal avec l'appui du Service des finances.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Les charges en énergie ont augmenté de manière significative pour toutes les installations. L'impact sur la piscine des Arêtes est moindre dès lors que l'eau est chauffée grâce au CAD. Pour ce qui est de la piscine de Numa-Droz, un rapport pour la demande de crédit (estimé à CHF 570'000.-) en vue du remplacement du fond mobile sera présenté au législatif cet automne avec des travaux prévus en 2025. À noter que les réparations successives n'ont pas été fructueuses, la rénovation complète devient indispensable.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Bien que les travaux de rénovation de la piscine aient pu débuter un peu avant suite à la fermeture du site en raison de la tempête, le planning reste très serré ; différents travaux (coulage béton) dépendant notamment des conditions météorologiques. Malgré quelques mauvaises surprises (traitement d'une peinture toxique, statique du local technique), le crédit y relatif est tenu et l'ouverture se fera dans le courant de l'été.

Les amortissements non planifiés de ce centre concernent le projet de rénovation des patinoires, notamment la partie relative au crédit d'étude. Les montants pour ces postes sont transmis directement par le Service des finances. S'agissant des recettes, le compte "Entrées" enregistre une diminution de recettes due à un début de saison calme et à la fermeture anticipée de la piscine.

La rubrique "Revenus financiers" comprend les locations pour le restaurant et pour l'utilisation de la glace. Pour ce dernier poste et sur les CHF 70'000.- budgétisés, CHF 10'000.- concernent la location annuelle facturée au HCC, dont la subvention communale s'élève à CHF 50'000.-. Il est relevé que l'utilisation de la glace par le HCC (1^{ère} équipe) n'est pas la plus importante, avec 1h de glace quotidienne pour les entraînements et environ 30 matchs sur la saison. La glace est également utilisée par le HCC Academy, le Club des patineurs, l'école ou encore le public. À ce propos et conformément à la demande formulée par un membre de la sous-commission, un examen du ratio coûts/temps d'utilisation paraît indispensable pour garantir l'équité, notamment au regard d'autres tarifs de location (salles, terrains).

Enfin, s'agissant de la rénovation des patinoires et après évocation du modèle de financement, il est relevé qu'il est nécessaire de garantir autant de transparence que possible. A réception des livrables du projet, une présentation de ce modèle pourra être agendée pour les nouvelles Autorités qui entreront en fonction à fin juin, ce qui leur permettra de se familiariser avec le mécanisme.

550 / Service de la jeunesse

L'année a permis d'asseoir une certaine stabilité au sein du service. Chaque secteur a ses spécificités mais la mission commune est de contribuer à développer des activités pour promouvoir le vivre-ensemble et travailler sur les liens entre les personnes.

Au niveau du secteur du secrétariat, la mise en place du nouveau programme informatique d'inscription pour les activités du service (parascolaire, Mercredivertissements, camps...) a été bien accueillie et facilitera le suivi, tant des parents que du service. La carte vacances a totalisé des ventes records pour les activités de l'été (879 cartes vendues dont 401 pour la nouvelle tranche d'âge de 6 à 11 ans).

Les festivités liées aux 50 ans d'existence du secteur de l'animation socioculturelle en septembre dernier ont permis de faire découvrir les locaux et de montrer l'évolution du service ainsi que les nombreuses activités. À ce propos et pour pallier la baisse de fréquentation post-Covid, un questionnaire pour cibler les besoins et envies des jeunes sera lancé ce printemps.

551 / Accueil parascolaire

Lors de la rentrée en août dernier, 10 nouvelles places ont pu ouvrir et ainsi compléter l'offre dans la plus petite structure parascolaire, Numa-Droz 177. Cela a permis d'absorber toutes les demandes de places dans ce quartier. Le taux d'occupation actuel est de 85%, ce qui est à considérer, pour ce type d'accueil, comme un taux à plein temps.

Comme dans les autres secteurs du service, le parascolaire forme des apprenti-e-s ASE. En 2023, 11 apprenti-e-s étaient formé-e-s dans le secteur.

Divers projets pour renforcer les liens entre les équipes, les enfants et les structures sont régulièrement mis sur pied, tels que le recueil d'histoires élaboré et le roman photos disponible dans toutes les structures.

S'agissant de la réforme de la Loi cantonale sur l'Accueil des Enfants (LAE 3), qui verra notamment une augmentation des taux de couverture, elle est actuellement entre les mains du Grand Conseil. Sa mise en œuvre, initialement prévue à la rentrée 2024-2025, sera vraisemblablement reportée. Il s'agira cependant de garder un œil attentif sur l'impact que celle-ci aura sur les communes.

552 / Accueil préscolaire

Depuis le début d'année 2023, le taux d'occupation des crèches communales est très élevé (95% en 2023 contre 75% en 2021 et 2022), en raison de la demande toujours croissante des familles et du marché du travail en plein emploi. Corollairement, la capacité contributive des parents a augmenté.

En août 2023, 85 enfants étaient sur liste d'attente. À ce jour, le total se monte à 110. Cela concerne les demandes pour les structures préscolaires (communales et privées). Actuellement, les deux structures communales sont au maximum de leur capacité d'accueil avec les avantages financiers en termes d'économie d'échelle. Toute nouvelle création de place devra passer par l'ouverture d'une nouvelle structure.

Concernant les activités proposées par les éducateur-trice-s, elles font la part belle aux saisons et les diverses fêtes qui ponctuent les mois avec des activités organisées en extérieur. Des échanges entre les apprenti-e-s des secteurs pré et parascolaire sont également initiés.

870 / Défense incendie région

Bien que la tempête du 24 juillet ait mobilisé toutes les forces du service et engendré une augmentation significative des interventions, l'impact sur les comptes a été moins important qu'escompté. Cela s'explique notamment par le fait qu'une partie des interventions a pu être absorbée pendant les heures de travail et par le système en place de mutualisation des coûts de la défense incendie au niveau de la région ; les communes de la région prêtant main forte lors de missions feu ou événements naturels. Le dépassement de CHF 164'030.- du compte "soldes volontaires" concerne lesdites interventions des communes, pour lesquelles les coûts sont mutualisés (tarif horaire de CHF 50.- de l'heure, sans APG). En outre, dans un élan de solidarité, de nombreuses communes ou intervenant-e-s n'ont pas facturé l'entier, voire la totalité, des prestations délivrées (ressources humaines ou mises à disposition de véhicules spécialisés, comme c'est le cas du SIS de Genève). D'autres dépenses découlant de la tempête, par exemple pour la collecte de données par hélicoptère, seront prises en charge par l'ECAP et/ou l'État selon une clef de répartition qui reste à définir.

S'agissant de l'excédent de recettes du compte "remboursement de tiers", il résulte d'un remboursement de frais de formation par une sapeuse-pomprière suite à sa démission. En effet, lors de l'entrée en fonction de collaboratrices à former, une convention d'engagement est établie avec une clause de remboursement desdits frais en cas de démission.

Concernant l'organisation du service, l'évolution est favorable. Bien qu'il y ait encore quelques résistances face aux changements, la nouvelle organisation de l'État-Major avec identification de cinq responsables "domaines" (sapeur-pompier, ambulancier, qualité, ressources – logistique et technique) et la valorisation des conditions-cadres apportent des résultats. Cela s'illustre également lors des recrutements pour les ambulancier-ère-s, les candidatures sont plus nombreuses et qualitatives qu'auparavant.

Enfin, il est indiqué que l'écart pour le centre 870 dans les comptes (version du 13.03.2024) de CHF 5'300.- résulte d'écritures passées après la mise à zéro des comptes. À l'issue de la sous-commission, deux nouvelles écritures ont été comptabilisées dans les comptes de recettes par le service des finances concernant cette question (CHF 2'300.- au 4240039 et 3'000.- au 4240037).

871 / Service ambulancier

Les charges de personnel ambulancier enregistrent un dépassement par rapport au budget alors que la dotation est restée stable. Plusieurs éléments expliquent cette différence ; la comptabilisation des heures effectuées en caserne (1h/1h) et la composition des équipages ambulancier. En effet, afin d'assurer la conformité des équipages, un-e ambulancier-ère ES est présent-e lors de chaque mission sanitaire, ce qui a une incidence sur les charges dès lors que cette fonction est colloquée dans une classe salariale supérieure par rapport à celle de technicien-ne ambulancier-ère. À la fin de l'été, les postes d'ambulancier-ère-s (17 EPT) seront pourvus. Pour ce faire, le service met l'accent sur la formation, le marché restant tendu.

Bien que les missions sanitaires pour le SISMN aient diminué en 2023 par rapport à l'année 2022, principalement en raison de la suppression des déplacements stratégiques (DS) au Bas-du-Reymond, le compte "Dédomm. Communes/syndicats intercomm." enregistre un dépassement en comparaison du budget. À noter que les coûts des missions sanitaires sont mutualisés au niveau cantonal, conformément à la convention du dispositif pré hospitalier neuchâtelois. S'agissant des DS, la suppression n'a pas d'incidence sur la qualité des prestations fournies. Le positionnement de la caserne de SISPOL, proche des grands axes routiers, ainsi que l'efficacité ont été pris en considération lors de l'analyse menée pour l'ensemble des services d'ambulances du canton.

L'excédent sur le compte "Assurances véhicules" résulte de restitutions de primes liées au transfert de véhicules à l'ECAP pour les années précédentes.

Les heures supplémentaires effectuées par le personnel du SISMN peuvent être reprises ou, sous certaines conditions, payées. Lorsque celles-ci résultent de missions qui se prolongent, elles sont généralement compensées avec des congés. Lors de remplacements maladie/accident, elles peuvent être payées en fin d'année après validation par le Conseil communal de l'enveloppe financière.

S'agissant du recrutement, l'amélioration des conditions-cadres et la stratégie mise en place démontrent des effets positifs. Bien qu'il n'y ait pas d'exigence quant à la domiciliation lors de l'engagement d'ambulancier-ères-s – à contrario de la fonction de sapeur-pompier professionnel (domicile dans un périmètre de 17 minutes) – le service cherche à engager des personnes attachées à leur région ; l'objectif étant de pérenniser les équipes et de rester attractif. À noter que les exigences quant à la domiciliation des sapeur-euse-s pompier-ère-s professionnel-le-s pourraient être revues à futur.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâtelaises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville (coût par habitant).

890 / OPC Organismes. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN) et dépend des directives cantonales. À la suite de la tempête, différentes missions lui ont été assignées, nécessitant la mise sur pied d'astreints de l'ensemble des régions Protection civile du canton de Neuchâtel pour la gestion de l'intervention et l'accueil (subsistance à l'ensemble des intervenants). Avec l'introduction de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2021 induisant notamment une réduction de l'obligation de servir de 20 ans à 14 ans au maximum, le fonctionnement sera amené à évoluer. Des réflexions et discussions sont d'ores et déjà en cours avec le Service de la sécurité civile et militaire, notamment en vue d'établir le catalogue de prestations cantonal.

Le rapporteur de la sous-commission

Cédric Haldimann